

# CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## Objet de la charte

La présente charte de développement durable a pour objet de préciser une politique de progrès, visant à concilier protection de l'environnement, efficacité économique et équité sociale.

Les principes définis dans la charte sont partagés avec nos prestataires de service et nos clients.

Le Cetim-Cermat s'engage à respecter et faire respecter les principes généraux énoncés dans la présente charte.

## 1. Critères environnementaux

Préserver les ressources naturelles en :

- limitant les consommations d'eau et d'énergie de nos deux sites (Mulhouse et Wittelsheim),
- développant l'utilisation et l'envoi de documents électroniques à la place des documents papier par la mise en place d'E-Coffres à nos clients concernant les rapports d'essai et les factures.

Limiter notre impact sur l'environnement en :

- recyclant un maximum de déchets (cartouches, piles, papiers usagers..) et en mettant progressivement en place une gestion des déchets industriels,
- favorisant l'utilisation des véhicules les moins polluants pour nos déplacements.

## 2. Critères sociaux et éthiques

Garantir la sécurité et la santé de nos collaborateurs par :

- la réduction des accidents sur le lieu de travail,
- le traitement systématique des accidents et des presque accidents,
- les règles de port des EPI,
- la mise en place des analyses de risques de la sécurité pour chaque poste de travail,
- la formation à la sécurité et à la sûreté nucléaire pour le personnel allant sur site CNPE.

Veiller à l'évolution des collaborateurs au sein de l'entreprise et garantir leur motivation et la pérennité de l'emploi par :

- un plan de formation annuel concernant potentiellement chaque collaborateur,
- l'encouragement à utiliser le DIF alloué à chaque collaborateur pour évoluer dans des domaines liés au métier, qui lui tiennent à cœur,
- la mobilité interne encouragée par des montées en compétence dans les services
- la parité professionnelle homme/femme.

## 3. Critères de développement économique

Contribuer à la recherche sur la thématique du développement durable :

- en adoptant, pour l'un de nos axes R&D prioritaires, le recyclage des polymères et/ou composites,
- en assurant le transfert de ces nouvelles connaissances au tissu industriel local, national ou européen,
- en développant une offre « laboratoire mobile » pour supporter nos clients dans l'appréhension des problèmes de fiabilité et de durabilité de leurs installations.

## 4. Critères de pratique chez nos clients

Contribuer à la mise en place de pratiques de travail individuelles et collectives attendues par nos clients pour intervenir sur site :

- une tenue des chantiers rigoureuse par l'identification propre et balisée qui ne dégrade pas les locaux ou matériels environnants. Après intervention, la zone de travaux est repliée et laissée propre,
- un personnel formé et habilité par sa hiérarchie à la réalisation de ses activités. Il est en mesure de présenter son titre d'habilitation,
- compléter un plan de prévention pour limiter les risques sécurité,
- jeter les déchets (gobelets, papiers, ...) dans les poubelles et réceptacles prévus dans le cadre du tri sélectif,
- trier les déchets à la source, les acheminer et les stocker dans les zones prévues à cet effet,
- limiter la consommation en eau sur les chantiers,
- utiliser des produits chimiques étiquetés en respectant les consignes de sécurité mentionnées dans les Fiches de Données Sécurité (FDS).